

« La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. » [Jacques Chirac](#)

À L'aune des deux précédents mandats et de celui en cours, nous pouvons supputer que le gérant actuel de Cogolin ignore cette citation ou même son sens...

Après la lecture de ce message, prouvez-moi le contraire !

Il faut savoir que la loi SRU donne aux Maires un pouvoir exorbitant sur le développement et le renouvellement des zones urbaines.

Actuellement, l'augmentation du coût de tous les carburants, de l'énergie en général, la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation du coût de la vie, le développement durable, la sauvegarde de la planète font que les lois à l'échelle nationale et mondiale vont dans le même sens. Tout ce contexte perturbé milite pour essayer de rapprocher les habitants de leur lieu de travail et de leurs lieux de consommation. De ceci découle deux nécessités : créer de l'emploi local et encourager les circuits courts.

Il serait rationnel que les décisions en matière d'urbanisme aillent dans ce sens. La responsabilité des Maires est donc totalement engagée dans la réussite de l'évolution de l'urbanisme.

Analysons ce qu'il s'est passé il y a 30-40 ans.

Dans toutes les villes, les grands centres commerciaux et les zones d'activités ont poussé comme des champignons en périphéries. Mais le développement des centres commerciaux à la périphérie des villes, voire aux croisements stratégiques des grands axes de circulation n'a jamais eu pour but premier de satisfaire les consommateurs, mais plutôt d'enregistrer le maximum de chiffre d'affaire, donc de bénéfices. Argument mis en avant pour se justifier : les taxes rétribuées à la commune et l'emploi. Le hic est que ces avantages sont au détriment du petit commerce de proximité du centre urbain qui pourtant, lui aussi, reverse taxe et crée des emplois. Vaut-il mieux 50 fois 1 emplois ou un fois 30 emplois ? JANUS pose la question...

Il serait donc de bon goût, quand cela est possible, que les gouvernances locales préservent les commerces petits ou grands situés en centre ville ou au centre de zones urbaines en rapport avec leur importance. Toutes les études le démontrent, le maintien du dynamisme commercial du centre-ville est très important pour le lien social.

Or, l'obsession du gérant actuel de Cogolin est de densifier la ville en n'y créant que de l'habitat (voir les immeubles construits ou en cours de construction et d'asphyxier pour ne pas dire tuer le centre-ville commercial... CQFD !

En effet, dans le même temps, l'élargissement de la zone de Font-mourrier, le projet en lieu et place de la cave vinicole, Les nouveaux magasins qui vont sortir sortie Toulon, les magasins sortie Saint-Tropez ainsi que le projet de la zone d'activités quartier Négresse pour l'instant en stand by programment la désertification du centre ancien de Cogolin !

JANUS remarque que le développement de Cogolin est en parfaite contradiction avec la loi S.R.U. qui soi-disant justifie l'action de la gouvernance actuelle. Après tout, pourquoi les œillères spéculatives s'écarteraient-elles pour envisager autre chose puisque personne ne se révolte ?

Alors que la logique politique contextuelle souhaite la redensification de la ville sur elle-même pour limiter l'emploi de la voiture, la gouvernance éclate vers l'extérieur l'activité économique. Vous allez me dire que c'est une histoire d'espace et de circulation.

Pourquoi pas mais le problème de circulation, de parking, d'entrée et sortie de ces zones n'a pas du tout été pris en considération dès la création des diverses zones. Le bâti rapportant plus que le parking... CQFD !

Quand prendra-t-on en considération l'habitant et son mieux vivre dans les projets communaux ?

Si la gouvernance était rationnelle, logique et honnête avec elle-même, elle aurait une démarche cohérente. Ce n'est pas le cas. Prenons le fait que le développement de l'activité économique en périphérie s'impose à Cogolin. Si on est dans l'idée de la loi

S.R.U., si on est dans la dynamique développement durable, on lance en même temps la mise en œuvre au fil du temps d'un transport en commun cogolinois (TCC) interquartier. Entre parenthèses, je vous rappelle que la gouvernance actuelle a fait réaliser un Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD).  
Je vous invite à lire ou relire l'analyse de JANUS :

[Mise au point de Janus : partie 1/2](http://cogolinforum.free.fr/cogolin_quelle_ville_pour_demain_08.php)

[http://cogolinforum.free.fr/cogolin\\_quelle\\_ville\\_pour\\_demain\\_08.php](http://cogolinforum.free.fr/cogolin_quelle_ville_pour_demain_08.php)

[Mise au point de Janus : partie 2/2](http://cogolinforum.free.fr/cogolin_quelle_ville_pour_demain_09.php)

[http://cogolinforum.free.fr/cogolin\\_quelle\\_ville\\_pour\\_demain\\_09.php](http://cogolinforum.free.fr/cogolin_quelle_ville_pour_demain_09.php)

La loi incite à ce que les gens utilisent moins la voiture or la majorité de l'activité économique est à l'extérieur. Si la gouvernance était en phase avec les problèmes d'aujourd'hui au lieu de gouverner dans sa tour d'ivoire, elle pourrait se dire que s'il y avait un TCC :

- 1 Un certain nombre de personnes n'aurait plus besoin de la voiture pour aller faire quelques courses.
- 2 Un certain nombre de personnes n'ayant pas à disposition un véhicule pourrait faire plus souvent les courses.
- 3 Un bon nombre d'employés pourrait aller au travail sans utiliser la voiture. Autre avantage à ce troisième point, toutes les places de parking utilisées actuellement par les employés deviendraient autant de places libres pour les acheteurs... CQFD !

Autre illogisme. La gouvernance actuelle a réalisé des travaux d'embellissement des entrées de ville et du centre-ville. En même temps, elle place les divers pôles économiques en périphérie. Résultat criant : La foule invisible se promenant dans le centre-ville !

Maintenant, si le contexte, si le territoire si la configuration de la ville obligent à prendre certaines mesures. Quand une gouvernance est logique, cohérente, à l'écoute de sa population et de son tissu économique, elle prend en même temps des mesures corrigeant, amenuisant, les effets des obligations précitées.

»Gouverner, c'est anticiper. «

La crise plonge dans la tourmente mais la crise révèle de facto la myopie de la plupart des gérants locaux du Golfe. JANUS n'en démord pas. Si la crise plonge évidemment dans l'embarras, la crise pourrait être aussi l'origine d'un second souffle. Pour cela, il faut changer notre regard sur que faire, comment le faire et pourquoi le faire ?

C'est le rôle du politique gouvernant de penser ainsi. Il a la responsabilité de l'évolution de l'urbanisme mais aussi du dynamisme économique de sa commune et du mieux vivre ensemble.

Selon ses choix, il peut générer une dynamique vertueuse en terme de mieux vivre, de tourisme, d'habitat, d'emplois.

Cela ne coûte pas forcément plus cher. Tout n'est qu'une question de nouveaux choix prioritaires, de donner une direction et une cohérence à ces choix. D'autres communes, pas forcément grandes, y arrivent. Pourquoi pas NOUS ? Pourquoi pas LE GOLFE ?...Cherchez l'erreur !

JANUS